



** CONTENANT**

GROUPE 4D INSECTICIDE

Acceleron I-425 Insecticide pour Traitement des Semences

SUSPENSION

Acceleron I-425 Insecticide pour Traitement des Semences est un insecticide systémique pour le traitement des semences, pour la protection en début de saison de soja contre certains insectes nuisibles.

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF : Flupyradifurone 480 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,029 %, du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0009 % et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0003 % à titre d'agents de conservation.

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 33810 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT UTILISATION



ATTENTION POISON

PROTÉGER DU GEL

CONTENU NET : 1 – 1 000 L

BAYER CROPSCIENCE INC.
200-160 Quarry Park Blvd., SE
Calgary, Alberta T2C 3G3

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE (24 HEURES) : 1 800 334-7577

RENSEIGNEMENTS AUX PRODUCTEURS : 1 888 283-6847

RESTRICTIONS D'EMPLOI SPÉCIALES :

Ce produit ne contient aucun colorant. Les semences traitées avec Acceleron I-425 Insecticide pour Traitement des Semences doivent être visiblement colorées. La réglementation relative à la coloration des semences traitées qui s'applique en vertu de la *Loi sur les semences* doit être suivie à la lettre lorsqu'on utilise ce produit.

Destiné aux systèmes commerciaux de traitement des semences (installations et travailleurs effectuant le traitement à l'aide de dispositifs portatifs), en milieu fermé seulement. Le transfert en milieu fermé comprend le mélange, le chargement et l'étalonnage, ainsi que l'équipement de traitement en milieu fermé. Aucun transfert de Acceleron I-425 Insecticide pour Traitement des Semences à l'air libre n'est permis.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion. Pour manipuler Acceleron I-425 Insecticide pour Traitement des Semences ou les semences traitées avec Acceleron I-425 Insecticide pour Traitement des Semences, travailler dans un endroit bien ventilé. Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures ou des bottes pendant le mélange, le chargement, le traitement, l'ensachage, le cousage et l'empilement des semences traitées et pendant le nettoyage et les réparations. Pratiquer une bonne hygiène personnelle, se laver les mains ou toute autre partie exposée de la peau à l'eau chaude et au savon avant de manger, de boire ou de fumer. Aucun aliment, boisson ou produit du tabac ne doit se trouver sur les lieux d'entreposage ou d'utilisation du produit.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1 888 283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca.

PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES : Toxique pour les organismes aquatiques. NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

Toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. La semence déversée accidentellement ou exposée à l'air libre doit être incorporée au sol ou enlevée de la surface du sol. Le surplus de semences traitées peut être ensemencé au double du taux de semis normal sur le périmètre des tournières ou enfoui à l'écart des sources d'eau.

Suivre les pratiques exemplaires de gestion afin de réduire l'exposition des insectes pollinisateurs à la poussière lors de la mise en terre de semences traitées; consulter les instructions complètes, *Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion*, sur le site Web de Santé Canada (<http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pubs/pest/fact-fiche/pollinator-protection-pollinisateurs/pratiques-pratiques-fra.php>).

ENTREPOSAGE : Entreposer le produit uniquement dans son contenant d'origine, à l'écart des engrais et nourriture de consommation humaine et animale. Garder le contenant fermé. Entreposer dans un endroit frais et sec. Ne pas entreposer à la lumière directe du soleil. Ne pas entreposer à une température supérieure à 35 °C. Ne pas laisser le produit geler.

ÉLIMINATION :

Élimination du contenant : Contenants non réutilisables : Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Si la bouillie peut accueillir le volume d'eau, ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenant recyclable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant : Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Si la bouillie peut accueillir le volume d'eau, ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination du produit non utilisé ou dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.



LIVRET

GROUPE 4D INSECTICIDE

Acceleron I-425 Insecticide pour Traitement des Semences

SUSPENSION

Acceleron I-425 Insecticide pour Traitement des Semences est un insecticide systémique pour le traitement des semences, pour la protection en début de saison de soja contre certains insectes nuisibles.

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF : Flupyradifurone 480 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,029 %, du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0009 % et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0003 % à titre d'agents de conservation.

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 33810 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT UTILISATION



ATTENTION POISON

PROTÉGER DU GEL

CONTENU NET : 1 – 1 000 L

BAYER CROPSCIENCE INC.
200-160 Quarry Park Blvd., SE
Calgary, Alberta T2C 3G3

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE (24 HEURES) : 1 800 334-7577

RENSEIGNEMENTS AUX PRODUCTEURS : 1 888 283-6847

RESTRICTIONS D'EMPLOI SPÉCIALES : Ce produit ne contient aucun colorant. Les semences traitées avec Acceleron I-425 Insecticide pour Traitement des Semences doivent être visiblement colorées. La réglementation relative à la coloration des semences traitées qui s'applique en vertu de la *Loi sur les semences* doit être suivie à la lettre lorsqu'on utilise ce produit.

Destiné aux systèmes commerciaux de traitement des semences (installations et travailleurs effectuant le traitement à l'aide de dispositifs portatifs), en milieu fermé seulement. Le transfert en milieu fermé comprend le mélange, le chargement et l'étalonnage, ainsi que l'équipement de traitement en milieu fermé. Aucun transfert de Acceleron I-425 Insecticide pour Traitement des Semences à l'air libre n'est permis.

	Table des matières	Numéro de section
Renseignements généraux	Avis à l'utilisateur	1
	Le produit	2
Sécurité et manutention	Précautions, vêtements et équipement protecteurs	3
	Premiers soins et renseignements toxicologiques	4
	Mises en garde environnementales	5
	Entreposage	6
	Élimination	7
Mode d'emploi	Cultures et insectes	8
	Soja	8.1
	Mélanges en cuve	8.1.1
	Restrictions d'emploi et limitations	9
	Restrictions d'emploi	9.1
	Qualité des semences et entreposage des semences traitées	9.2
	Étiquetage des semences traitées	9.3
	Restrictions d'emploi spéciales	9.4
	Instructions de mélange	10
	Cultures de rotation	11
Recommandations sur la gestion de la résistance	12	

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Section 1 – Avis à l'utilisateur

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Section 2 – Le produit

Acceleron I-425 Insecticide pour Traitement des Semences est un insecticide systémique pour le traitement des semences, qui protège certaines cultures des dommages causés par les insectes broyeur et suceurs indiqués, par contact et par activité systémique.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Section 3 – Précautions, vêtements et équipement protecteurs

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Nocif en cas d'ingestion.

Pour manipuler Acceleron I-425 Insecticide pour Traitement des Semences ou les semences traitées avec Acceleron I-425 Insecticide pour Traitement des Semences, travailler dans un endroit bien ventilé. Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures ou des bottes pendant le mélange, le chargement, le traitement, l'ensachage, le cousage et l'empilement des semences traitées et pendant le nettoyage et les réparations. Pratiquer une bonne hygiène personnelle, se laver les mains ou toute autre partie exposée de la peau à l'eau chaude et au savon avant de manger, de boire ou de fumer. Aucun aliment, boisson ou produit du tabac ne doit se trouver sur les lieux d'entreposage ou d'utilisation du produit.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1 888 283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca.

Section 4 – Premiers soins et renseignements toxicologiques

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion	Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne
--------------------	--

	empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements	Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation	Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux	Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

Section 5 – Mises en garde environnementales
--

Toxique pour les organismes aquatiques. NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

Toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. La semence déversée accidentellement ou exposée à l'air libre doit être incorporée au sol ou enlevée de la surface du sol. Le surplus de semences traitées peut être ensemencé au double du taux de semis normal sur le périmètre des tournières ou enfoui à l'écart des sources d'eau.

Suivre les pratiques exemplaires de gestion afin de réduire l'exposition des insectes pollinisateurs à la poussière lors de la mise en terre de semences traitées; consulter les instructions complètes, *Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion*, sur le site Web de Santé Canada (<http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pubs/pest/fact-fiche/pollinator-protection-pollinisateurs/pratiques-pratiques-fra.php>).

Section 6 – Entreposage

Entreposer le produit uniquement dans son contenant d'origine, à l'écart des engrais et nourriture de consommation humaine et animale. Garder le contenant fermé.

Entreposer dans un endroit frais et sec. Ne pas entreposer à la lumière directe du soleil. Ne pas entreposer à une température supérieure à 35 °C. Ne pas laisser le produit geler.

Section 7 – Élimination

Élimination du contenant

Contenants non réutilisables :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Si la bouillie peut accueillir le volume d'eau, ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenant recyclable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Si la bouillie peut accueillir le volume d'eau, ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination du produit non utilisé ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

Section 8 – Cultures et insectes

Destiné aux systèmes commerciaux de traitement des semences (installations et travailleurs effectuant le traitement à l'aide de dispositifs portatifs) équipés de systèmes de transfert fermés, comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement fermé. Ne pas utiliser dans les trémies, les semoirs, les boîtes de poudre mouillable ou tout autre matériel similaire servant au traitement des semences à la ferme. Lire toute l'étiquette et respecter toutes les directives et mises en garde avant d'utiliser.

S'assurer que le produit est mélangé à fond avant l'application ou utiliser un contenant entier à la fois. Maintenir une agitation constante de la bouillie durant l'application. Une couverture complète des semences est nécessaire pour assurer la protection maximale des semences. Appliquer Acceleron I-425 Insecticide pour Traitement des Semences en utilisant de l'équipement de traitement des semences avec de la bouillie, qui procure une couverture uniforme des semences. On n'obtiendra pas le degré de suppression souhaité des insectes si la couverture des semences est inégale ou incomplète.

Lorsque des échelles de doses sont indiquées, utiliser la dose la plus élevée lorsqu'on prévoit un degré d'infestation élevé des insectes. Si le degré d'infestation des insectes est élevé, un insecticide foliaire peut être nécessaire et il faut donc inspecter les cultures à intervalles réguliers pour déterminer le degré d'infestation.

Attendre que les semences soient sèches avant de les ensacher ou de les entreposer dans des contenants en vrac. Les semences traitées avec Acceleron I-425 Insecticide pour Traitement des Semences peuvent réduire le débit d'écoulement dans le semoir. Un recalibrage du semoir peut être nécessaire pour obtenir le taux de semis approprié avant la mise en terre.

Acceleron I-425 Insecticide pour Traitement des Semences peut être utilisé comme produit additionnel à un autre produit de traitement de semences.

8.1 Soja

Insectes	Dose de Acceleron I-425 Insecticide pour Traitement des Semences		Observations
	mL de produit par 140 000 semences	mg m.a. par semence	
Puceron du soja, chrysomèle du haricot	13,3 à 20	0,045 à 0,068	NE PAS faire une application ultérieure d'un insecticide du Groupe 4D (par exemple, application dans le sillon, au sol ou foliaire) après avoir mis en terre des semences traitées avec Acceleron I-425 Insecticide pour Traitement des Semences.

8.1.1 Mélanges en cuve

Pour le traitement des semences de soja, les produits suivants peuvent être mélangés avec Acceleron I-425 Insecticide pour Traitement des Semences, soit dans la bouillie de traitement des semences ou appliqués ultérieurement sur les semences : EverGol Energy, EverGol Xtend, Allegiance FL.

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Bayer CropScience Inc. au 1-888-283-6847 ou www.cropscience.bayer.ca pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Bayer CropScience Inc. n'a pas complètement évalué le rendement (efficacité) du produit et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) pour l'ensemble des mélanges en réservoir possibles, des conditions environnementales ou des variétés végétales. Effectuez un test de germination sur une petite partie de graines avant de consacrer la totalité du lot de graines à des mélanges en cuve qui ne sont pas spécifiquement répertoriés sur cette étiquette.

Pour le mélange en cuve, utiliser uniquement des systèmes de transfert en milieu fermé. Le transfert en milieu ouvert n'est pas permis.

Section 9 – Restrictions d'emploi et limitations

9.1 RESTRICTIONS D'EMPLOI

- Quel que soit le type d'application (foliaire ou traitement des semences), ne pas appliquer plus de 400 g de matière active (flupyradifurone) par hectare par saison.
- Ne pas faire paître le bétail ni le nourrir de fourrage et de foin de soja.

9.2 QUALITÉ DES SEMENCES ET ENTREPOSAGE DES SEMENCES TRAITÉES

Comme la qualité des semences est liée à des conditions indépendantes de la volonté de Bayer CropScience Inc., la société ne garantit pas la germination des semences mises de côté pour l'année suivante. Il n'est pas recommandé de traiter des semences

endommagées ou rayées par de l'équipement ou à faible degré de germination et d'une vigueur et d'une qualité médiocres.

Le traitement de semences très endommagées par de l'équipement, ou de semences d'une faible vigueur et d'une qualité médiocre peut réduire la germination et/ou la vigueur des semences et des plantules. Si l'on ne connaît pas la qualité du lot de semences, faire des tests de germination sur une petite partie du lot avant de soumettre la totalité du lot au traitement chimique sélectionné.

9.3 ÉTIQUETAGE DES SEMENCES TRAITÉES

Tout sac contenant des semences traitées doit porter une étiquette mentionnant l'avertissement suivant :

- « Ces semences ont été traitées avec le protecteur de semences Acceleron I-425 Insecticide pour Traitement des Semences, qui contient du flupyradifurone.
- Ne pas utiliser pour l'alimentation destinée à la consommation humaine ou animale ou pour la transformation en huile. Entreposer à l'écart de la nourriture de consommation animale et des autres denrées.
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes durant le semis et la manipulation de semences traitées et pendant le nettoyage, l'entretien et les réparations. Des gants résistant aux produits chimiques ne sont pas requis à l'intérieur d'un équipement de plantation a cabine fermée.
- Utiliser uniquement avec de l'équipement de semis doté d'une cabine fermée.
- Toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. La semence déversée accidentellement ou exposée à l'air libre doit être incorporée au sol ou enlevée de la surface du sol.
- Suivre les pratiques exemplaires de gestion afin de réduire l'exposition des insectes pollinisateurs à la poussière lors de la mise en terre de semences traitées; consulter les instructions complètes, *Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion*, sur le site Web de Santé Canada (<http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pubs/pest/fact-fiche/pollinator-protection-pollinisateurs/pratiques-pratiques-fra.php>). »

9.4 RESTRICTIONS D'EMPLOI SPÉCIALES

Ce produit ne contient aucun colorant. Les semences doivent être visiblement colorées au moment du traitement. La réglementation relative à la coloration des semences traitées qui s'applique en vertu de la *Loi sur les semences* doit être suivie à la lettre lorsqu'on utilise ce produit.

Section 10 – Instructions de mélange

Lorsque le produit est appliqué avec du matériel de traitement des semences conçu pour traiter les semences avec une bouillie, au besoin, verser environ la moitié ou les deux tiers de l'eau nécessaire dans le réservoir, suivie des produits d'association pour

le traitement des semences, et de Acceleron I-425 Insecticide pour Traitement des Semences. L'ordre séquentiel dépend des produits d'association et du matériel d'application utilisé. Attendre que chaque élément se disperse complètement avant d'ajouter un nouveau produit, jusqu'à l'obtention d'une suspension uniforme. Une fois que tous les produits d'association de la bouillie ont été ajoutés et se sont dispersés complètement, ajouter le reste d'eau pour obtenir le volume de bouillie approprié et mélanger jusqu'à uniformité. Ne pas entreposer les bouillies mélangées pendant plus de 72 heures. Maintenir une agitation suffisante jusqu'à l'application des bouillies de traitement. Pour obtenir d'autres instructions sur l'utilisation, l'ordre de mélange des divers éléments de la bouillie, ou d'autres suggestions d'application, communiquer avec votre représentant Bayer CropScience.

Avant et durant l'application, Acceleron I-425 Insecticide pour Traitement des Semences doit être bien agité afin d'assurer le mélange uniforme du produit. Maintenir à une température supérieure à 10 °C avant et durant l'application. Ne pas appliquer de chaleur directement sur le contenant.

Section 11 – Cultures de rotation

Toute culture indiquée sur cette étiquette, ou toute culture pour laquelle une limite maximale de résidu (LMR) pour l'ingrédient actif a été établie, peut être semée dans les zones traitées dès qu'il est possible de le faire, d'un point de vue pratique, après la dernière application.

La replantation immédiate s'applique aux cultures suivantes :

Céréales (sauf le riz), luzerne, arachide, légumes-racines (sauf la betterave à sucre), légumes-tubercules et légumes-cormes, légumes-bulbes, légumes-feuilles, légumes-pétioles, légumes-tiges et légumes-fleurs du genre *Brassica*, légumineuses (graines et gousses), légumes-fruits, cucurbitacées, houblon, fruits à pépins, petits fruits des genres *Ribe*, *Sambucus* et *Vaccinium* (sauf le pimbina), petits fruits de plantes grimpanes, petits fruits de plantes naines, y compris la fraise, les noix, les fruits à noyau, les mûres et framboises, le soja et les oléagineux (sous-groupe de cultures 20A).

Un intervalle de replantation de 6 mois s'applique pour les betteraves à sucre.

Les cultures d'engrais vert et les autres cultures-abri non destinées à la consommation humaine ou animale sont des cultures de rotation acceptables qui ne demandent pas un intervalle de replantation après le traitement. Ne pas utiliser ces cultures-abri comme fourrage ni les récolter pour l'alimentation humaine ou animale.

Pour toutes les autres cultures, un intervalle de replantation de 12 mois doit être respecté.

Section 12 – Recommandations en matière de gestion de la résistance

Aux fins de la gestion de la résistance, Acceleron I-425 Insecticide pour Traitement des Semences fait partie du Groupe 4D. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à Acceleron I-425 Insecticide pour Traitement des Semences et autres insecticides du Groupe 4D. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, utiliser Acceleron I-425 Insecticide pour Traitement des Semences ou d'autres insecticides du Groupe 4D en alternance avec ceux de groupes différents capables d'éradiquer les mêmes insectes.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des insecticides qui appartiennent à des groupes différents et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Bayer CropScience par Internet à l'adresse www.cropscience.bayer.ca ou en composant le 1 888 283-6847.